

**Délibération n° 089**

**Objet : Budget primitif 2007**

*Le Comité syndical  
sur proposition du président  
après en avoir délibéré,*

1. Arrête le budget primitif 2007 du Syndicat mixte, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :

Dépenses d'investissement :	36 500 €
Recettes d'investissement :	36 500 €
Dépenses de fonctionnement :	450 000 €
Recettes de fonctionnement :	450 000 €

2. Approuve le versement d'une subvention de 150 000 € au profit de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, imputée au compte 6574 du budget et autorise le Président à conclure la convention financière y afférente.
3. Approuve l'état des effectifs du personnel (joint en annexe 2).
4. Charge le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer tous les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

*Adopté par le Comité syndical  
en date du 11 janvier 2007*